

LOI N° 91-002 bis du 23 Août 1991

portant autorisation de ratification  
de l'Accord de Prêt N° PR/BN/91-04-00  
signé le 27 Mars 1991 à LOLE entre la  
République du Bénin et la Banque Ouest  
Africaine de Développement pour le  
financement partiel du projet de bitu-  
mage de la Route PARAKOU-DJOUGOU-NATI-  
TINGOU.

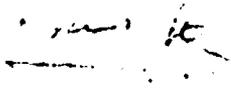
L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la  
Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, de l'Accord de Prêt N° PR/BN/91-04-00 signé le 27 Mars 1991 à LOLE entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement pour le financement partiel du projet de bitumage de la Route PARAKOU-DJOUGOU-NATITINGOU.

Article 2. - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat et publiée au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à COTONOU, le 23 Août 1991

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général  
à la Présidence de la République,

  
Désiré VLEYRA

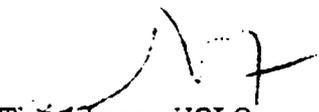
Le Ministre des Finances,

  
Paul DOSO

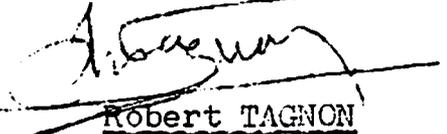
Le Ministre des Travaux Publics  
et des Transports,

  
Florentin MITO-BABA

Le Ministre des Affaires Etran-  
gères et de la Coopération,

  
Théodore HOLO

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,

  
Robert TAGNON

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 LEGPR 4 PRE-NTPT-MAEC-MF 8 AUTRES  
MINISTERES 16 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DB-DCOF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-  
INSAE 3 ENA-BCP-IGE-GCONB-SM 5 CAA 1 JORB 1.